

L'an deux mille vingt et un, le 07 juin, à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de NOYAREY, convoqué le 02 juin 2021, s'est réuni à la salle Poly'Sons sous la présidence de Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire de la Commune de NOYAREY.

PRESENTS:

Nelly JANIN QUERCIA, Nathalie GOIX, Gérard FEY, Sandrine MOUTIN, Didier PERRIN, Christian BERTHIER, Aldo CARBONARI, Patrick COMMERE, Sandrine CURTET, Sophie CUTAJAR, Marie-José GROS COISSY, Pierre GUIGA, Bénédicte GUILLAUMIN, Annie

PONTHIEUX, Kévin PORTIER, Prazeres RIBEIRO, Yoann SALLAZ-DAMAZ

ABSENTS AYANT

DONNE POUVOIR:

Stéphane COUDERT à Sandrine CURTET, Alfio PENNISI à Nelly JANIN QUERCIA

Nombre de conseillers en exercice :

19

Nombre de conseillers Présents :

17

Nombre de conseillers votants :

19

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Sandrine MOUTIN a été désignée comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26/04/2021

Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire, propose l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 26/04/2021. Il est approuvé à l'unanimité.

<u>DELIBERATION N° 2021/019</u>: VENTE D'UN APPARTEMENT COMMUNAL ET SA CAVE, AU 483 AVENUE SAINT JEAN

Madame Nathalie GOIX, Rapporteure,

VU l'article L2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT le bien communal, composé d'un appartement de type T4 de 70,45m² loi CARREZ et d'une cave, portant respectivement les numéros de lot 23 et 12 d'un ensemble immobilier situé au 483 avenue Saint-Jean à Noyarey (38360), lui-même formé des parcelles cadastrées AM41, 42, 43 et 44 :

CONSIDÉRANT que lesdits biens dépendent du domaine privé communal, que depuis leur acquisition ils n'ont jamais été ouverts à l'usage du public, ni affectés à un service public avec des aménagements indispensables à l'exécution de ces missions et qu'en conséquence la présente vente n'a pas à être précédée de la constatation de leur désaffectation et de leur déclassement. En outre, il est ici précisé que l'acquisition des biens immobiliers réalisé par la commune de NOYAREY suivant acte reçu par Maître GASTALDELLO notaire à GRENOBLE le 16 février 2009 était postérieure à la mise en copropriété de l'ensemble immobilier susvisé. Le régime de la copropriété est incompatible avec le régime de la domanialité publique.

CONSIDÉRANT la volonté de la commune de Noyarey de vendre ce bien communal ;

CONSIDÉRANT la Décision Administrative n°2021/008 en date du 23 avril 2021, mandatant la société IAD France, représentée par Mme Céline BEAUDIER, agent commercial mandataire en immobilier indépendant affilié au réseau IAD France, pour la mise en vente du bien communal précité ;

CONSIDÉRANT l'avis n°2021-38281-22180 émis par France Domaine en date du 08 avril 2021, estimant la valeur vénale du bien communal pré-cité à « 110 000 € environ » ;

CONSIDÉRANT la proposition d'acquisition au prix de 115 000 € dont 6 000 € d'honoraires (charge vendeur), soit un prix net vendeur de 109.000 € ;

PROPOSE:

- la cession du bien communal composé d'un appartement de type T4 de 70,45m² loi CARREZ et d'une cave, portant respectivement les numéros de lot 23 et 12 d'un ensemble immobilier situé au 483 avenue Saint-Jean à Noyarey (38360), lui-même formé des parcelles cadastrées AM41, 42, 43 et 44, au prix de 115.000 euros (centquinze mille euros) dont 6.000 € de commission due au mandataire indépendant en charge de la négociation, soit un prix net vendeur de 109.000 €;
- d'habiliter Madame le Maire à signer tout document relatif à cette vente et notamment l'acte notarié à passer devant l'étude notariale ACTIMEMORI Notaires Associés à Fontaine.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE et AUTORISE la cession du bien communal composé d'un appartement de type T4 de 70,45m² loi CARREZ et d'une cave, portant respectivement les numéros de lot 23 et 12 d'un ensemble immobilier situé au 483 avenue Saint-Jean à Noyarey (38360), lui-même formé des parcelles cadastrées AM41, 42, 43 et 44, au prix de 115.000 euros (centquinze mille euros) dont 6.000 € de commission due au mandataire indépendant en charge de la négociation, soit un prix net vendeur de 109.000 euros, payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique de vente, au profit de Mme Marion Juliette BIGILLON, ou au profit de toute autre personne physique en cas de défaillance de Mme BIGILLON;

DÉCIDE qu'il sera procédé au paiement de la commission due à la société IAD France, représentée par Mme Céline BEAUDIER, agent commercial mandataire en immobilier indépendant affilié au réseau IAD France, d'un montant de 6.000 €TTC;

HABILITE Madame le Maire, ou à défaut, Madame la Première Adjointe, à signer tous documents relatifs à cette vente et notamment l'acte notarié à passer devant l'étude notariale ACTIMEMORI Notaires Associés à Fontaine.

> Noyare Le Mai Nelly 12

Décision adoptée à la majorité.

Pour: 16

Contre: 2 (Aldo CARBONARI, Bénédicte GUILLAUMIN)

Abstentions: 1 (Christian BERTHIER)

Affiché le : 10/06/21

Reçu en préfecture le : 10/06/21

Exécutoire le : 10/06/11

Pour extrait conforme au registre des Délibérations et des décisions administratives